

MAIRIE DE SAINT-DIER-D'Auvergne

Le conseil Municipal de Saint-Dier-D'Auvergne s'est réuni le 18 février 2022 à la salle de la Briqueterie sous la présidence de Madame Nathalie SESSA.

Les points suivants ont été traités :

1 – Installation d'un kiosque à pizzas et signature d'une convention de partenariat et d'engagement entre la pizzeria « Le petit Naples » et la Commune de Saint-Dier-d'Auvergne (délibération n° 1)

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent l'installation d'un kiosque à pizzas sur la Commune de Saint-Dier-d'Auvergne, 2 route des Serves à proximité de la Briqueterie à partir du 24 février 2022. Ils approuvent également la convention d'occupation du domaine public à intervenir. Cette dernière régit les conditions d'utilisation (durée, redevance, assurances...) et obligations de chacune des parties. Madame le Maire est autorisée à la signer.

2 – Rétrocession à la commune d'une case au colombarium (délibération n° 2)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la rétrocession de la case numéro 3 du Colombarium aujourd'hui vide de toute sépulture attribuée en septembre 2019 et s'engage à reverser à la famille la somme de 724,50 € (déduction faite des années de pleine propriété et des frais de remplacement de la porte gravée).

3 – Convention Rive Gauche de la Dore pour l'entretien des appareils de défense extérieure contre l'incendie (information)

Ce point sera revu lors d'un prochain conseil municipal car des informations complémentaires sont nécessaires pour valider cette convention en toute objectivité.

4 – Adressage des hameaux : approbation du projet et validation de la dénomination des voies de la commune (délibération n° 3)

Afin de faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles, il est utile de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune de Saint-Dier-D'Auvergne. Le travail réalisé par la commission en charge du dossier a fait l'objet d'une exposition aux habitants de la commune durant tout le mois de décembre 2021. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le projet et valide les noms attribués à l'ensemble des voies communales.

5 – Questions diverses

➤ Travaux d'éclairage public : Éclairage suite PSSB HEURS ET AMENAGEMENT B.T. (délibération n° 4)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet des travaux d'éclairage public du renforcement PSSB HEURS ET AMENAGEMENT B.T. dont la réalisation sera faite par le SIEG. Il approuve le fonds de concours de 11 000,00 € et autorise la signature de la convention de financement.

➤ Contrat d'assurance des matériels tractés et portés (délibération n° 5)

Suite à la délégation de signature pour passer les contrats d'assurance, Madame le Maire indique que la remorque acquise en fin d'année 2021 pour les services techniques a été assurée auprès de la Société GROUPAMA dans le cadre du contrat des matériels portés et tractés.

➤ Acquisition de capteurs de CO² pour les locaux scolaires (délibération n° 6)

Dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire, l'état s'est engagé à contribuer au financement de capteurs de CO² en milieu scolaire. Cependant, considérant que tous les contrôles de la qualité de l'air ont été réalisés en 2021 (période été, période hiver) dans tous les locaux scolaires, que les analyses et résultats se sont révélés satisfaisants, que les enseignants ont été destinataires du rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas donner suite à l'acquisition de capteurs CO².

➤ Poursuite de l'enfouissement des réseaux (information)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour poursuivre l'enfouissement des réseaux avec le concours du SIEG et d'Orange. Le prochain chantier pourrait être situé à Lachamp.

➤ Demande d'acquisition du domaine public (information)

Le Conseil Municipal ne souhaite pas dans l'immédiat donner suite à une demande d'acquisition du domaine public qui se situe à proximité du bâtiment de la Mairie.

➤ Intervention de Madame GAUTHIER-BRONDEL (information)

Madame Jocelyne GAUTHIER-BRONDEL a assisté à la réunion du conseil d'administration du Collège « F. VILLON » qui a eu lieu le 1^{er} février 2022 et donne un bilan oral de cette dernière.

La séance est levée à 23h00

Le Maire- Nathalie SESSA

